

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025 A 19 HEURES 30

Membres Présents : S. BONJEAN - S. BURGAT - C. CHEVALIER - M. GOUEFFON - F. JOUANET - D. MOUSSET - D. PAQUERIAUD - I. PETITJEAN - C. POMMIER - M. SIMON - B. TRONCIN - P. VIMONT - D. VIZIER

Absents : Grégory BASSET (procuration à Céline CHEVALIER)

Secrétaire de séance : Dominique VIZIER

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu du dernier Conseil du 24 juin 2025.

Suite au décès de Mr Jean-Michel LAROCHE, Monsieur PERICHON Jérôme suivant sur la liste municipale a fait part de son refus de siéger au conseil Municipal.

### Ordre du jour :

#### ✚ **Signature renouvellement convention occupation temporaire du domaine public routier national par des tiers**

Suite à l'aménagement du bourg, une convention d'occupation temporaire du domaine public routier avait été signée avec l'Etat le 18 février 2020 pour une durée de 5 ans. Cette convention concernait les aménagements des entrées sud et Nord (pistes cyclables, assainissement de surfaces, espaces verts, passages piétons et trottoirs). Cette convention ayant pris fin en février 2025, il est proposé de la renouveler pour une durée de 12 ans.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

#### ✚ **Signature d'une convention d'occupation précaire avec la région Auvergne Rhône Alpes**

Dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg, un chemin piétonnier a été prévu le long du Luzerai du centre bourg à la mairie. La commune souhaite prolonger ce chemin piétonnier au-delà de la mairie le long du complexe sportif. Une parcelle qui longe le ruisseau située au lieu-dit « Le comte » (Section AI 1 de 8ha 16a 43ca) appartient à l'Etat mais est mise à disposition à titre expérimental de la région Auvergne Rhône Alpes du 01/01/2025 au 31/12/2029. Aussi, il est proposé de signer une convention d'occupation précaire jusqu'en mai 2030 avec la région Auvergne Rhône Alpes pour prolonger ce chemin piétonnier.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

#### ✚ **Autorisation donnée au Maire pour signer l'achat de la propriété des Consorts VINCENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la parcelle des consorts VINCENT située 10 rue René Fallet est en vente. Un emplacement réservé au PLU longe cette parcelle le long du Luzerai. Dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg, un chemin piétonnier a été prévu qui partira du centre bourg pour rejoindre la mairie en suivant les berges du ruisseau. Il est proposé d'acquérir 575m<sup>2</sup> de cette parcelle au prix de 4.92€ le m<sup>2</sup> soit 2 829€.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Autorisation donnée au Maire pour signer l'achat de la propriété de Madame GENARD**

Madame GENARD est propriétaire d'une parcelle AE80 le long du Luzerai qui fait partie d'un emplacement réservé au PLU pour la réalisation du chemin piétonnier. Il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 1 500€.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Signature d'une convention de mise à disposition d'un apprenti avec le GEIQ**

Le GEIQ (Groupement employeurs pour l'insertion et la qualification) Sport et loisirs d'Auvergne propose de mettre à disposition un apprenti dans le cadre d'un contrat d'apprentissage mutualisé entre le centre social de Jaligny et la mairie du 03 septembre 2025 au 16 novembre 2026. Le GEIQ signera le contrat d'apprentissage directement avec l'apprenti en tant qu'employeur. Les structures seront liées avec le GEIQ par une convention de mise à disposition. Monsieur Bastien PADÉ qui prépare un BPJEPS Activités Physiques pour Tous pourra ainsi travailler à l'accueil de loisirs (Accueil de loisirs du mercredi, TAP et garderie du soir). Il convient d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Achat de matériel pour la boulangerie**

Le porteur de projet de la boulangerie n'ayant pas obtenu le prêt qu'il souhaitait souscrire pour l'achat du matériel nécessaire au fonctionnement de la boulangerie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se substituer au porteur de projet et d'acquérir ce matériel.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Demande de subvention LEADER pour le matériel de la boulangerie**

Le matériel de la boulangerie peut être financé par une subvention pour un projet LEADER dans le cadre du programme régional FEADER 2023- 2027 Auvergne Rhône Alpes. Le montant maximum de subvention octroyée est de 60 000€. Il convient d'autoriser le Maire à demander cette subvention.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Questions diverses**

Monsieur le Maire a demandé au Major LESOURD, commandant de la brigade de NEUILLY-LE-REAL-CHEVAGNES de faire une intervention sur la vidéoprotection afin de réfléchir à l'opportunité de mettre en place ce projet. Un de ses collègues pourra faire une étude pour Bessay et aider à la préparation du projet. Cet audit est gratuit (avantages et inconvénients des différentes caméras, étude de terrain pour déterminer les endroits utiles). Un rapport est ensuite établi puis un chiffrage peut être demandé. Des subventions peuvent être sollicitées : DETR, FIPB, Région (50%).

Le Maire a reçu un courrier des pompiers de Bessay sollicitant l'autorisation de créer une nouvelle porte sur le côté de la caserne suite à la réorganisation des espaces intérieurs. Le Conseil Municipal donne son accord.

La remplaçante d'Annie Valnaud, Céline Béni secrétaire générale actuelle de Bransat prendra ses

fonctions à Bessay le lundi 06 octobre, un « tuilage » de 2,5 mois est prévu avec Annie Valnaud. Le Maire propose de faire l'inauguration de l'accueil de loisirs et des cours d'école le samedi 08 novembre le matin.

De nouvelles modalités doivent être mises en place pour la protection sociale prévoyance et santé des agents de la commune à partir du 01 janvier 2026. A partir de cette date, les collectivités devront participer financièrement pour la garantie santé si les agents adhèrent à un contrat conventionné.

Martine GOUFFON annonce le téléthon du 5 et 6 décembre, elle contactera les associations des cyclos et de la gym pour l'animer. Il aura lieu le même jour que le marché de Noël. Le repas élus-employés aura lieu le 5 décembre à la Maison des associations.

Les parents d'élèves ont été conviés samedi dernier à une visite des cours d'écoles rénovées, six familles seulement étaient présentes.

Bernard TRONCIN fait le point sur les travaux des écoles, il reste encore quelques travaux de finition, les chaudières devraient être mises en route le 2 octobre. La construction du carré militaire va commencer. Il prévoit une commission de travaux le mercredi 8 octobre à 18h30.

Céline CHEVALIER programme une commission des affaires scolaires le jeudi 16 octobre à 18h30.

Michel SIMON demande s'il est possible de réfléchir à une nouvelle salle pour accueillir les répétitions du théâtre pour libérer la salle du bas du centre socio culturel. Leurs décors occupent la totalité de la salle et empêchent l'utilisation de cette salle dont le prêt aux familles pour les enterrements.

Il prévoit un nettoyage du cimetière environ huit jours avant la Toussaint. Il faudra remettre des étiquettes sur les concessions expirées.

Le 17 octobre, aura lieu à la salle polyvalente un concert d'Halloween avec les enfants des écoles, les Saxos Pétilnants et l'harmonie.

Dominique VIZIER a assisté à l'assemblée générale de la gym, l'association a changé de professeur et compte 27 adhérents. Elle demande si la rampe de chauffage en panne du gymnase va bientôt être réparée. Elle annonce l'assemblée générale du comité de gestion de la cantine le lundi 06 octobre à 20h.

Christophe POMMIER a assisté à l'assemblée générale de l'ABAC, pas de changement de bureau. Elle organisera le marché de Noël à la salle des fêtes le 06 décembre.

Il annonce l'assemblée générale des Archers vendredi prochain.

Sylvain BONJEAN est en train de procéder à une mise à jour des informations des associations sur le site internet de la commune.

Florence JOUANET a assisté à l'assemblée générale du tarot qui compte 55 adhérents.

Sophie BURGAT a assisté à l'assemblée générale de l'amicale laïque.

Danielle MOUSSET a assisté à une réunion de la Sologne Bourbonnaise, une étude est en cours pour les travaux à prévoir, notamment une mutualisation pour l'achat de groupes électrogènes en cas de grosses coupures de courant pour pouvoir maintenir la distribution d'eau.

L'association des Sabots Bessaytois a remis un chèque de 1000€ au SAGESS pour la petite Laora.

Elle demande s'il est possible de mettre un micro-onde à la salle des fêtes.

Séance levée à 22h07

Le Maire,

Didier PAQUERIAUD



La secrétaire,

Dominique VIZIER

